

Le jour huit douze de l'année huitième année  
 de la République Française en juridiction par  
 devant M<sup>oy</sup> Jacques Le Gall agent Municipal de la  
 Commune d'Ancretteville sur mer Canton de  
 Sassetot Le Mont Condrot Département de la Seine  
 Inférieure et comparu au son domicile Le Citoyen  
 François Saingrain fabricant de Diamoises âgé  
 de cinquante deux ans et Le Citoyen Jean Jacques  
 Cadrot aussy fabricant de Diamoises âgé de cinquante  
 six ans tout deux domiciliés dans ladite Commune  
 d'Ancretteville sur mer lequel M<sup>on</sup> déclare  
 que La Citoyenne Marie Anne Saingrain âgé  
 de soixante deux ans veuve de defunt